

Compte rendu du conseil municipal du mardi 16 mars 2021

Présents : Mmes et Mess. André ROMÉY, Patrice FEUGIER, Chantal ROZAND, Pascale GAUTRON, Damien DUBOUCHEZ-CHABERT, Camille PEYBERNES, Gilles GAILLARD, Brigitte BRIEL

Absents excusés : Violaine LAGIER, Christian GIROUD

Absente : Patricia DHERBASSY

Secrétaire : Damien DUBOUCHEZ-CHABERT a été nommé.

Le conseil municipal s'est réuni pour approuver le compte de gestion établi par le Trésorier, le compte administratif de l'année 2020 et pour voter le budget prévisionnel 2021.

1. Résultat du compte administratif 2020

En fonctionnement :

Dépenses réelles : 248 127.71 €

Recette réelles : 317 360.66 €

Résultat : + 69 232.95 €

En investissement :

Dépenses réelles : 51 319,97 €

Recette réelles : 132 819.69 €

Résultat : + 81499.66 €

A noter un reste à réaliser de 130 000 € pour le programme aménagement de village (jardin de la Cure) et l'opération d'amélioration de la visibilité à l'intersection du chemin des Collets et Rue de l'Eglise.

Ces restes à réaliser sont reportés sur le budget 2021

2. Budget primitif 2021

En fonctionnement :

Le budget s'élève à 309 000.00 € en dépenses réelles et à 319 360.00 en recettes réelles.

A cela s'ajoute l'excédent de trésorerie reporté de 268 397.40 € qui permet de financer les travaux engagés avant la récupération de TVA, le retour des subventions et éventuellement de saisir une opportunité d'acquisition de terrain ou autre.

Dépenses par chapitre	Voté	Recettes par chapitre	Voté
Charges à caractère général	120 400,00 €	Atténuations produits	500 €
Charges de personnel	105 000,00 €	Produits services	21 350,00 €
Atténuations de produits	25 500,00 €	Impôts et taxes	162 000,00 €
Autres charges de gestion	316 657.40 €	Dotations, participations	127 700,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	Autres produits de gestion	7 700,00 €
Charges financières	100,00 €	Produits financiers	10,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	Produits exceptionnels	100,00 €
		Résultat reporté réserve pour investissements et trésorerie	268 397,40 €
MONTANT des DEPENSES	587 757,40 €	MONTANT des RECETTES	587 757,40 €

En investissement :

Le budget s'élève à : 206 124.82 € en dépenses et recettes.

Ce budget prend en compte les dépenses suivantes :

- Aménagement de village (jardin de la cure)
- Amélioration de la visibilité à l'intersection du chemin des Collets et Rue de l'Eglise
- Isolation des combles sur les appartements école-mairie
- Réfection des sanitaires du WC public
- Changement des radiateurs à l'appartement de la Cure
- Aménagement des abords de la cantine (grillage, muret)
- Provision pour mobilier et matériel
- Programme de plantation dans la forêt des Coulmes : douglas et mélèze

Remarque :

- La réfection des peintures de la classe maternelle, du wc public et du mur d'affichage sont inscrits en fonctionnement car ce sont des travaux d'entretien
- Les travaux de voirie également inscrits maintenant en fonctionnement :
 - . Un effort porté sur le revêtement du chemin des Collets, Chemin du Pater (vers maison Baggi et Feugier), réparation de la barrière de sécurité au Saut du Loup et comblement d'un fossé pour améliorer la largeur de la chaussée (virage sous la maison de R.Arnaud)
- Curage de ruisseau, de fossés, et une campagne d'élagage au lamier est prévue fin mars, début avril
- Pose d'un panneau voie sans issue à l'entrée du chemin des Guinards

Dépenses par chapitre	Voté	Recettes par chapitre	Voté
Solde d'exécution d'investissement reporté	10 454,82 €	Récupération T.V.A.	6 500,00 €
Dépenses imprévues	13 870,00 €	Taxe aménagement sur les permis de construire	1 000,00 €
Matériel – Mobilier	1 000,00 €	Excédent de fonctionnement	140 454,48 €
Forêt	4 800,00 €	Subvention Région	29 400,00 €
Isolation	5 000,00 €	Subvention Département	11 770,00 €
Abords cantine	30 000,00 €	Subvention Etat	17 000,00 €
Aménagement jardin + visibilité	130 000,00 €		
Bâtiments	11 000,00 €		
MONTANT des DEPENSES	206 124,82€	MONTANT des RECETTES	206 124,82€

3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021

Rappel des taux appliqués :

Taxe d'habitation : 5.07 % Foncier bâti : 11.16 % Foncier non bâti : 31.92 %

L'administration nous demande de prendre une délibération concernant la taxe foncière sur le bâti :

Taxe foncière de la commune + taxe foncière du département = 11.16% + 15.90% soit 27.06%

Cette opération a sans doute comme but de compenser la disparition de la taxe d'habitation. Ce changement n'a pas d'incidence pour le contribuable.

4. Information sur la compétence mobilité

Délibération à prendre avant le 30 juin 2021. Cette délibération sera prise après le vote du conseil communautaire à la fin mars.

5. Divers

- . La communauté de communes doit changer les containers au Faz
- . Une réunion d'information a eu lieu avec les habitants du Faz pour la pose d'une antenne afin de résoudre le problème de zone blanche (pose prévue vers le réservoir du Faz)
- . Une réflexion sera menée pour améliorer le bâtiment cantine ainsi qu'une recherche de subventions afin de bénéficier du plan de relance scolaire avec un taux très intéressant actuellement.
- . Nettoyage des combles a été effectué par PA-ISS
- . Tour de France : 6 juillet après-midi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.